



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP162

OBJET : RÉALISATION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE CONCEPTION DE TYPE G2 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES ATELIERS DE MARTILOQUE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D24MP73 en date du 25 mars 2024 relative au choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des vestiaires ateliers de Martiloque, sis 782 route de Cuzorn à Fumel : le groupement de maîtrise d'œuvre BONHOURE ARCHITECTURE, BET SIEA, BET TGELEC ;

Vu la décision n°D24MP139 en date du 05 août 2024 relative à l'avenant en diminution mettant un terme au marché 24MOEATELIERSFUMEL, par suite des conclusions de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la maîtrise d'œuvre présentant un chiffrage 2,7 fois supérieur au coût initial des travaux ;

Vu la décision n°D24MP182 en date du 24 octobre 2024 relative au choix de la nouvelle maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des vestiaires ateliers de Martiloque, sis 782 route de Cuzorn à Fumel : le groupement de maîtrise d'œuvre UN PETIT PEU PLUS ARCHITECTURE, BRICE MEILLEURAT ARCHITECTE, CASTEL ENERGIES et IDET ;

Considérant la nécessité de réaliser des études géotechniques de conception de type G2 dans le cadre du projet d'aménagement des vestiaires ateliers de Martiloque, une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises spécialisées ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250922-D25MP162-AR

Reçu le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

1°) – De retenir l’offre de l’entreprise CERATO GEOTECHNIQUE de Foulayronnes (47) pour un montant total de 2 050 € HT (2 460 TTC), afin de réaliser des études géotechniques de conception de type G2 dans le cadre du projet d’aménagement des vestiaires ateliers de Martiloque ;

2°) – De signer l’offre financière ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

En application de l’article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 22 septembre 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 25 septembre 2025

Reçu en Sous-Préfecture le : 25 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 25 septembre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l’Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com